
Mulvihill Premium Yield Fund

Rapport annuel 2024

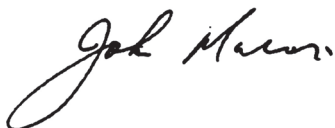
Lettre aux porteurs de parts

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2024, comprenant le rapport de la direction sur le rendement du Fonds et les états financiers audités, de Mulvihill Premium Yield Fund (le « Fonds »).

Les marchés boursiers ont généré de solides rendements pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les marchés ayant intégré l'assouplissement continu des taux d'intérêt par les banques centrales, le recul de l'inflation, la forte croissance des bénéfices ainsi que l'atterrissage en douceur de l'économie. Les marchés ont d'abord bondi suivant l'élection américaine du 5 novembre 2024, compte tenu des politiques favorisant la croissance de l'économie américaine du président désigné Trump, avant de toutefois reculer à la fin de l'exercice. La plupart des marchés boursiers mondiaux ont généré de solides rendements au cours de la période, les marchés américains en tête avec l'indice S&P 500, lequel a généré un rendement total de 25,0 %, tandis que l'indice composé NASDAQ, largement pondéré dans le secteur des technologies, a généré un rendement total de 29,6 %. Dans l'ensemble, les actions des plus importantes sociétés à très grande capitalisation ont de nouveau mené le bal en 2024, comme en témoigne l'indice équilibré S&P 500, qui a généré un rendement total de tout juste 13,0 % en 2024, soit à peine un peu plus de la moitié du rendement de son équivalent pondéré en fonction de la capitalisation boursière. Au Canada, l'indice S&P/TSX a été surclassé par les indices américains, mais il a tout de même généré un rendement très élevé de 21,6 % en 2024. Le rendement sectoriel a varié de façon importante au sein des deux marchés. Les actions des secteurs des technologies et des services financiers ont dominé au Canada, avec des rendements totaux de 38,0 % et de 30,1 %, respectivement, tandis qu'au sud de la frontière, les actions des secteurs des services de communications et des technologies étaient en tête, avec des rendements totaux de 40,2 % et de 36,6 %, respectivement. Tous les secteurs n'ont pas augmenté en 2024, les actions du secteur des services de communications au Canada ont accusé un retard considérable, affichant une baisse de 21,1 %, tandis que les actions du secteur des matières aux États-Unis sont demeurées stables au cours de l'exercice. Le dollar canadien a diminué de 8,0 % par rapport au dollar américain au cours de l'exercice.

La valeur liquidative par part de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et par part de FNB était de 10,60 \$, de 10,61 \$, de 9,92 \$ et de 9,95 \$, respectivement, au 31 décembre 2024, comparativement à 9,56 \$, à 9,56 \$, à 9,07 \$ et à 9,00 \$, respectivement, au 31 décembre 2023. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le rendement du Fonds, incluant le réinvestissement des distributions, correspond à un rendement de 18,2 % pour les parts de catégorie I, de 18,3 % pour les parts de catégorie F, de 17,1 % pour les parts de catégorie A et de 18,4 % pour les parts de FNB. Au cours de l'exercice, le Fonds a versé aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB des distributions de 0,66 \$ par part pour chaque catégorie. Le profit net réalisé sur les options s'est chiffré à 0,83 \$ par part de catégorie I, à 0,82 \$ par part de catégorie F, à 0,79 \$ par part de catégorie A et à 0,87 \$ par part de FNB en 2024, comparativement à 0,55 \$ par part de catégorie I, à 0,55 \$ par part de catégorie F, à 0,51 \$ par part de catégorie A et à 0,48 \$ par part de FNB en 2023. Pour plus de détails sur les activités du Fonds, veuillez vous reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation » et « Rapport du gestionnaire de portefeuille ».

Nous remercions tous les porteurs de parts de leur soutien constant et nous les invitons à lire les renseignements complets se trouvant dans le rapport annuel.



John Mulvihill

Président du conseil et chef de la direction
Gestion de capital Mulvihill Inc.

Le Fonds

Le Fonds est un fonds commun de placement qui vise à procurer aux porteurs de parts i) un revenu trimestriel élevé avantageux sur le plan fiscal; ii) une valorisation du capital à long terme au moyen d'un placement dans un portefeuille de titres de capitaux propres de haute qualité; et iii) une faible volatilité globale du portefeuille. Le Fonds vendra des options en vue de gagner des primes d'options fiscalement avantageuses ainsi que de réduire la volatilité du portefeuille et d'améliorer son rendement total.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds i) investira dans un portefeuille géré de façon active qui est composé de titres compris dans l'indice composé S&P/TSX et dans l'indice S&P 500 et ii) aura recours à des stratégies de vente d'options à l'occasion en réponse aux conditions du marché afin de produire un rendement accru qui soit avantageux sur le plan fiscal. Le Fonds peut également investir dans des fonds d'investissement publics, dont des fonds négociés en bourse et d'autres fonds Mulvihill (mais un maximum de 15 % de la valeur liquidative du Fonds peut être investi dans des titres d'autres fonds gérés par Mulvihill dans la mesure où les frais ne sont pas doublés), qui procurent une exposition à de tels titres.

Le Fonds aura recours à une méthode quantitative pour choisir des titres. À l'occasion, le Fonds aura recours à différentes stratégies de placement, dont l'utilisation d'instruments dérivés pour produire un revenu, réduire la volatilité du portefeuille et protéger le capital. Le Fonds vise à obtenir un rendement de 7 % et un potentiel de croissance additionnelle du capital au-delà de cette cible de rendement.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

| | |
|---|----|
| • Objectifs et stratégies de placement..... | 2 |
| • Risque..... | 2 |
| • Résultats d’exploitation..... | 2 |
| • Événements récents..... | 3 |
| • Transactions entre parties liées..... | 3 |
| • Faits saillants financiers..... | 4 |
| • Rendements passés..... | 6 |
| • Aperçu du portefeuille..... | 8 |
| Responsabilité de la direction à l’égard de l’information financière..... | 10 |
| Rapport de l’auditeur indépendant..... | 11 |
| États financiers..... | 13 |
| Notes annexes..... | 19 |
| Administrateurs et comité d’examen indépendant..... | 25 |

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Le rapport de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 de Mulvihill Premium Yield Fund (le « Fonds »). Les états financiers annuels du Fonds sont joints au présent rapport.

Vous pouvez obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier des votes par procuration et de l'information trimestrielle du Fonds en téléphonant au numéro sans frais 1 800 725-7172, en écrivant au Fonds, à Relations avec les investisseurs, 121 King Street West, Suite 2600, P.O. Box 113, Toronto (Ontario) M5H 3T9, en envoyant un courriel à l'adresse info@mulvihill.com ou en visitant notre site Web, au www.mulvihill.com. Vous pouvez également obtenir gratuitement les rapports semestriels ou annuels de la même manière.

Objectifs et stratégies de placement

Les objectifs de placement du Fonds consistent à procurer aux porteurs de parts i) un revenu trimestriel élevé avantageux sur le plan fiscal; ii) une valorisation du capital à long terme au moyen d'un placement dans un portefeuille de titres de capitaux propres de haute qualité; et iii) une faible volatilité globale du portefeuille. Le Fonds vendra des options en vue de gagner des primes d'options fiscalement avantageuses ainsi que de réduire la volatilité du portefeuille et d'améliorer son rendement total.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds i) investira dans un portefeuille géré de façon active qui est composé de titres compris dans l'indice composé S&P/TSX et dans l'indice S&P 500 et ii) aura recours à des stratégies de vente d'options à l'occasion en réponse aux conditions du marché afin de produire un rendement accru qui soit avantageux sur le plan fiscal. Le Fonds peut également investir dans des fonds d'investissement publics, dont des fonds négociés en bourse et d'autres fonds Mulvihill (mais un maximum de 15 % de la valeur liquidative du Fonds peut être investi dans des titres d'autres fonds gérés par Mulvihill dans la mesure où les frais ne sont pas doublés), qui procurent une exposition à de tels titres.

Le Fonds aura recours à une méthode quantitative pour choisir des titres. À l'occasion, le Fonds aura recours à différentes stratégies de placement, dont l'utilisation d'instruments dérivés pour produire un revenu, réduire la volatilité du portefeuille et protéger le capital. Le Fonds vise à obtenir un rendement de 7 % et un potentiel de croissance additionnelle du capital au-delà de cette cible de rendement.

Risque

Les risques liés à un placement dans les titres du Fonds figurent dans le prospectus simplifié du Fonds, disponible sur le site Web du Fonds (www.mulvihill.com) ou sur SEDAR (www.sedarplus.ca). Au cours de la période, le Fonds n'a subi aucun changement qui puisse avoir une incidence importante sur les risques liés à un placement dans ses titres.

Résultats d'exploitation

Distributions

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Fonds a versé des distributions de 0,66 \$ par part de catégorie I, de 0,66 \$ par part de catégorie F, de 0,66 \$ par part de catégorie A et de 0,66 \$ par part de FNB.

Depuis sa création en décembre 2019, le Fonds a versé des distributions en trésorerie totales de 2,80 \$ par part de catégorie I, de 2,80 \$ par part de catégorie F et de 2,80 \$ par part de catégorie A, ainsi que des distributions en trésorerie totales de 1,32 \$ par part de FNB depuis que ces parts ont commencé à être négociées le 1^{er} novembre 2022.

Produits et charges

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le total des produits du Fonds s'est établi à 0,25 \$ par part de catégorie I, à 0,25 \$ par part de catégorie F, à 0,23 \$ par part de catégorie A et à 0,24 \$ par part de FNB, comparativement à 0,23 \$ par part de catégorie I, à 0,22 \$ par part de catégorie F, à 0,22 \$ par part de catégorie A et à 0,23 \$ par part de FNB en 2023. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le total des charges s'est établi à 0,26 \$ par part de catégorie I, à 0,25 \$ par part de catégorie F, à 0,34 \$ par part de catégorie A et à 0,19 \$ par part de FNB, comparativement à 0,27 \$ par part de catégorie I, à 0,25 \$ par part de catégorie F, à 0,34 \$ par part de catégorie A et à 0,31 \$ par part de FNB pour l'exercice précédent. Le Fonds a enregistré un profit net réalisé et latent de 1,71 \$ par part de catégorie I, de 1,73 \$ par part de catégorie F, de 1,51 \$ par part de catégorie A et de 1,47 \$ par part de FNB au cours de l'exercice, comparativement à des pertes nettes réalisées et latentes de 0,11 \$ par part de catégorie I, de 0,12 \$ par part de catégorie F, de 0,05 \$ par part de catégorie A et de 0,09 \$ par part de FNB en 2023.

Valeur liquidative

La valeur liquidative par part de catégorie I a augmenté de 10,9 %, passant de 9,56 \$ au 31 décembre 2023 à 10,60 \$ au 31 décembre 2024. La valeur liquidative par part de catégorie F a augmenté de 11,0 %, passant de 9,56 \$ au 31 décembre 2023 à 10,61 \$ au 31 décembre 2024. La valeur liquidative par part de catégorie A a augmenté de 9,4 %, passant de 9,07 \$ au 31 décembre 2023 à 9,92 \$ au 31 décembre 2024. La valeur liquidative par part de FNB a augmenté de 10,6 %, passant de 9,00 \$ au 31 décembre 2023 à 9,95 \$ au 31 décembre 2024.

La valeur liquidative totale du Fonds a augmenté de 19,69 M\$, passant de 36,10 M\$ au 31 décembre 2023 à 55,79 M\$ au 31 décembre 2024, ce qui reflète une augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB de 7,17 M\$, un produit de l'émission de parts de catégorie I, de catégorie F, de catégorie A et de parts de FNB de 22,99 M\$, des réinvestissements en parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A de 0,73 M\$, des rachats de parts de catégorie I, de catégorie F, de catégorie A et de parts de FNB de 8,18 M\$ et des distributions sur les parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB de 3,02 M\$.

Événements récents

Il n'y a eu aucun événement récent relativement au Fonds au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Transactions entre parties liées

Gestion de capital Mulvihill Inc. (« Mulvihill »), en sa qualité de gestionnaire de placements et gestionnaire du Fonds, gère le portefeuille de placements du Fonds conformément aux objectifs, à la stratégie et aux critères de placement du Fonds et doit fournir ou faire en sorte que soient fournis tous les services d'administration dont le Fonds a besoin ou d'en coordonner la prestation aux termes d'une convention de fiducie conclue entre le Fonds et Mulvihill le 18 septembre 2019.

Mulvihill reçoit les frais décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent rapport.

Pendant l'exercice, aucune recommandation ou approbation concernant des transactions entre des parties liées n'a été soumise au comité d'examen indépendant (le « CEI »).

Comité d'examen indépendant

Le Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 ») exige que tous les fonds d'investissement dont les titres sont offerts au public établissent un CEI à qui le gestionnaire doit soumettre toutes les questions de conflits d'intérêts aux fins d'examen ou d'approbation. Le Règlement 81-107 oblige également le gestionnaire à établir des politiques et des procédures écrites pour gérer les questions de conflits d'intérêts, à tenir à jour les dossiers concernant ces questions et à fournir de l'aide au CEI dans l'exercice de ses fonctions. Le chef de la conformité, désigné par le gestionnaire, a pour mission de faciliter l'accomplissement de ces obligations.

Le CEI préparera, pour chaque exercice, un rapport aux porteurs de titres qui décrit le CEI et ses activités au cours de l'exercice et inclut les cas où le gestionnaire a agi sur une question de conflits d'intérêts, s'ils sont connus, et pour lesquels le CEI n'a pas formulé de recommandation positive ou pour lesquels une condition, imposée par le CEI, n'a pas été respectée selon sa recommandation ou son approbation. Les membres du CEI sont Robert G. Bertram, R. Peter Gillin et Dr Robert Bell.

Faits saillants financiers

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières sur le Fonds et ont pour objet d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du Fonds des cinq derniers exercices pour les parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A, et pour la période commençant le 31 octobre 2022 pour les parts de FNB. Ces informations sont tirées des états financiers annuels audités du Fonds.

| Périodes closes les 31 décembre | 2024 | | | | 2023 | | | | 2022 | | | | 2021 | | | 2020 | | Catégorie A |
|--|-----------------|-----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Catégorie I | Catégorie F | Catégorie A | FNB | Catégorie I | Catégorie F | Catégorie A | FNB | Catégorie I | Catégorie F | Catégorie A | FNB ⁴ | Catégorie I | Catégorie F | Catégorie A | Catégorie I | Catégorie F | |
| ACTIF NET PAR PART | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Actif net au début de l'exercice¹ | 9,56 \$ | 9,56 \$ | 9,07 \$ | 9,00 \$ | 10,27 \$ | 10,26 \$ | 9,86 \$ | 9,77 \$ | 11,34 \$ | 11,33 \$ | 11,01 \$ | 10,00 | 10,51 \$ | 10,51 \$ | 10,35 \$ | 9,99 \$ | 9,99 \$ | 9,95 \$ |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) LIÉE À L'EXPLOITATION | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total des produits | 0,25 | 0,25 | 0,23 | 0,24 | 0,23 | 0,22 | 0,22 | 0,23 | 0,29 | 0,28 | 0,28 | 0,05 | 0,20 | 0,19 | 0,13 | 0,17 | 0,17 | 0,17 |
| Total des charges | (0,26) | (0,25) | (0,34) | (0,19) | (0,27) | (0,25) | (0,34) | (0,31) | (0,26) | (0,26) | (0,35) | (0,08) | (0,29) | (0,27) | (0,35) | (0,26) | (0,26) | (0,37) |
| Profit (perte) réalisé pour l'exercice | 1,12 | 1,11 | 1,03 | 1,00 | 0,02 | – | (0,03) | (0,15) | (0,53) | (0,60) | (0,37) | 0,08 | 1,30 | 1,22 | 0,84 | 0,19 | 0,19 | 0,19 |
| Profit (perte) latent pour l'exercice | 0,59 | 0,62 | 0,48 | 0,47 | (0,13) | (0,12) | (0,02) | 0,24 | 0,01 | 0,11 | (0,05) | (0,16) | 0,12 | 0,13 | 0,12 | 0,96 | 1,07 | 1,07 |
| Total de l'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation² | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1,70 | 1,73 | 1,40 | 1,52 | (0,15) | (0,15) | (0,17) | 0,01 | (0,49) | (0,47) | (0,49) | (0,11) | 1,33 | 1,27 | 0,74 | 1,06 | 1,17 | 1,06 |
| DISTRIBUTIONS | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Distributions non imposables | (0,66) | (0,66) | (0,66) | (0,66) | (0,57) | (0,57) | (0,57) | (0,57) | (0,56) | (0,56) | (0,56) | (0,09) | (0,52) | (0,52) | (0,52) | (0,50) | (0,50) | (0,50) |
| Total des distributions³ | (0,66) | (0,66) | (0,66) | (0,66) | (0,57) | (0,57) | (0,57) | (0,57) | (0,56) | (0,56) | (0,56) | (0,09) | (0,52) | (0,52) | (0,52) | (0,50) | (0,50) | (0,50) |
| Actif net à la fin de la période¹ | 10,60 \$ | 10,61 \$ | 9,92 \$ | 9,95 \$ | 9,56 \$ | 9,56 \$ | 9,07 \$ | 9,00 \$ | 10,27 \$ | 10,26 \$ | 9,86 \$ | 9,77 | 11,34 \$ | 11,33 \$ | 11,01 \$ | 10,51 \$ | 10,51 \$ | 10,35 \$ |

1. Tous les montants par part proviennent des états financiers audités du Fonds pour les périodes closes les 31 décembre. L'actif net par part représente la différence entre la valeur totale de l'actif et la valeur totale du passif, divisée par le nombre de parts alors en circulation.
2. Le total de l'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation comprend les produits d'intérêts et revenus de dividendes et le profit (la perte) réalisé et latent, déduction faite des charges, et est calculé en fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période. Ce calcul ne vise pas à obtenir un total correspondant à l'actif net à la fin de l'exercice, puisqu'il est basé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période.
3. Les distributions aux porteurs de parts sont basées sur le nombre de parts en circulation à la date de clôture des registres pour chaque distribution.
4. Pour la période allant de la création, le 31 octobre 2022, au 31 décembre 2022.

| Périodes closes les 31 décembre | 2024 | | | | 2023 | | | | 2022 | | | | 2021 | | | 2020 | | |
|--|-------------|-------------|-------------|-----------|-------------|-------------|-------------|----------|-------------|-------------|-------------|------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Catégorie I | Catégorie F | Catégorie A | FNB | Catégorie I | Catégorie F | Catégorie A | FNB | Catégorie I | Catégorie F | Catégorie A | FNB ⁷ | Catégorie I | Catégorie F | Catégorie A | Catégorie I | Catégorie F | Catégorie A |
| RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Valeur liquidative (en millions de dollars) ¹ | 12,36 \$ | 11,01 \$ | 10,03 \$ | 22,39 \$ | 11,18 \$ | 12,15 \$ | 7,82 \$ | 4,95 \$ | 14,03 \$ | 14,74 \$ | 7,43 \$ | 2,44 \$ | 14,72 \$ | 9,92 \$ | 15,64 \$ | 11,08 \$ | 6,03 \$ | 0,25 \$ |
| Nombre de parts en circulation ¹ | 1 165 401 | 1 038 389 | 1 010 641 | 2 250 000 | 1 168 949 | 1 270 771 | 862 172 | 550 000 | 1 366 415 | 1 436 580 | 753 207 | 250 000 | 1 298 326 | 876 172 | 1 421 006 | 1 053 443 | 573 380 | 24 328 |
| Ratio des frais de gestion ² | 2,02 % | 1,96 % | 2,96 % | 1,54 % | 2,09 % | 2,06 % | 3,03 % | 2,83 % | 2,17 % | 2,18 % | 3,02 % | 2,58-5 % | 2,06 % | 1,97 % | 2,85 % | 2,20 % | 2,17 % | 3,34 % |
| Taux de rotation des titres en portefeuille ³ | 240,89 % | 240,89 % | 240,89 % | 240,89 % | 262,67 % | 262,67 % | 262,67 % | 262,67 % | 262,11 % | 262,11 % | 262,11 % | 262,11 % | 393,06 % | 393,06 % | 393,06 % | 319,33 % | 319,33 % | 319,33 % |
| Ratio des frais liés aux opérations ⁴ | 0,42 % | 0,41 % | 0,45 % | 0,48 % | 0,60 % | 0,60 % | 0,60 % | 0,60 % | 0,28 % | 0,28 % | 0,28 % | 1,59-5 % | 0,52 % | 0,49 % | 0,34 % | 0,48 % | 0,47 % | 0,48 % |
| Valeur liquidative par part ⁶ | 10,60 \$ | 10,61 \$ | 9,92 \$ | 9,95 \$ | 9,56 \$ | 9,56 \$ | 9,07 \$ | 9,00 \$ | 10,27 \$ | 10,26 \$ | 9,86 \$ | 9,77 \$ | 11,34 \$ | 11,33 \$ | 11,01 \$ | 10,51 \$ | 10,51 \$ | 10,35 \$ |

- L'information est en date du 31 décembre.
- Le ratio des frais de gestion (le « RFG ») correspond à la somme des frais et des charges pour la période de déclaration, y compris la taxe de vente harmonisée et les retenues d'impôt, mais excluant les coûts de transaction, divisée par la valeur liquidative moyenne. Habituellement, le RFG augmente lorsque la taille du Fonds diminue en raison des rachats. Pour 2024, 2023, 2022, 2021 et 2020, le RFG pour les parts de catégorie I, excluant les retenues d'impôt, s'établit à 1,94 %, à 2,01 %, à 2,07 %, à 2,01 % et à 2,09 %, respectivement. Pour 2024, 2023, 2022, 2021 et 2020, le RFG pour les parts de catégorie F, excluant les retenues d'impôt, s'établit à 1,88 %, à 1,97 %, à 2,07 %, à 1,92 % et à 2,06 %, respectivement. Pour 2024, 2023, 2022, 2021 et 2020, le RFG pour les parts de catégorie A, excluant les retenues d'impôt, s'établit à 2,88 %, à 2,94 %, à 2,92 %, à 2,81 % et à 3,22 %, respectivement. Pour 2024, 2023 et 2022, le RFG pour les parts de FNB, excluant les retenues d'impôt, s'établit à 1,45 %, à 2,75 % et à 2,43 %, respectivement. Le gestionnaire peut renoncer aux charges d'exploitation ou les absorber, à son gré, ou mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces charges en tout temps, sans préavis. Une partie des frais de gestion ont fait l'objet d'une renonciation jusqu'à ce que l'actif géré atteigne un seuil discrétionnaire. Avec prise d'effet le 12 juillet 2021, des frais de gestion liés à la catégorie F, à la catégorie I et à la catégorie A de 0,7 % ont été comptabilisés et payés au gestionnaire. Pour 2024, 2023, 2022, 2021 et 2020, le RFG pour les parts de catégorie I, incluant les frais de gestion ayant fait l'objet d'une renonciation, s'établit à 2,32 %, à 2,39 %, à 2,46 %, à 2,79 %, à 3,33 % et à 3,33 %, respectivement. Pour 2024, 2023, 2022, 2021 et 2020, le RFG pour les parts de catégorie F, incluant les frais de gestion ayant fait l'objet d'une renonciation, s'établit à 2,26 %, à 2,36 %, à 2,47 %, à 2,64 % et à 3,30 %, respectivement. Pour 2024, 2023, 2022, 2021 et 2020, le RFG pour les parts de catégorie A, incluant les frais de gestion ayant fait l'objet d'une renonciation, s'établit à 3,26 %, à 3,33 %, à 3,31 %, à 3,24 % et à 4,47 %, respectivement. Pour 2024, 2023 et 2022, le RFG pour les parts de FNB, incluant les frais de gestion ayant fait l'objet d'une renonciation, s'établit à 1,92 %, à 3,13 % et à 2,86 %, respectivement.
- Le taux de rotation des titres en portefeuille est calculé à partir du moindre des achats ou des ventes de placements, excluant les placements à court terme, divisé par la valeur moyenne des titres du portefeuille. Le Fonds suit une stratégie de couverture d'options qui peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille plus élevé en raison de l'exercice d'options par rapport à un fonds commun de placement en actions traditionnel.
- Le ratio des frais liés aux opérations représente le total des commissions exprimé en pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.
- Annualisé.
- La valeur liquidative par part correspond à la différence entre la valeur totale de l'actif, y compris l'évaluation des titres au cours de clôture, et la valeur totale du passif, divisée par le nombre de parts alors en circulation.
- Pour la période allant de la création, le 31 octobre 2022, au 31 décembre 2022.

Frais de gestion

Mulvihill, en sa qualité de gestionnaire de placements et de gestionnaire du Fonds, perçoit des frais aux termes de la convention de fiducie qui sont calculés et comptabilisés chaque jour et payés chaque mois. En ce qui concerne les parts de catégorie I et de catégorie UI, les frais de gestion sont négociables, mais ils ne dépasseront pas les frais de gestion payables à l'égard des parts de catégorie A et de catégorie UA. Le taux annuel maximal des frais de gestion est de 1,00 % pour les parts de catégorie F et de catégorie UF et les parts de FNB, et de 2,00 % pour les parts de catégorie A et de catégorie UA. Les services rendus aux termes de la convention de fiducie incluent la prise de toutes les décisions de placement et la vente des options d'achat couvertes conformément aux objectifs, à la stratégie et aux critères de placement du Fonds, ainsi que la prestation des services administratifs dont le Fonds a besoin ou la coordination de cette prestation. Mulvihill prend également toutes les décisions concernant l'achat et la vente des titres en portefeuille du Fonds et concernant l'exécution de toutes les transactions du portefeuille et autres.

Pour garantir l'efficacité et le caractère concurrentiel des frais de gestion, Mulvihill pourrait réduire les frais de gestion qu'assument certains porteurs de parts qui ont signé une entente avec Mulvihill. Mulvihill accordera la réduction sous forme d'une remise sur les frais de gestion directement au porteur de parts admissible. Les remises sur les frais de gestion sont réinvesties dans des parts, à moins d'indication contraire. La décision, au gré de Mulvihill, d'accorder une remise sur les frais de gestion sera tributaire d'un certain nombre de facteurs, notamment l'importance du placement et la négociation d'une convention relative aux frais entre le porteur de parts et Mulvihill. Mulvihill se réserve le droit de mettre fin à la remise sur les frais de gestion ou de la modifier à tout moment.

Pour tout trimestre civil, Mulvihill a droit à des frais liés au rendement versés par le Fonds qui correspondent à 10 % de l'excédent de la valeur liquidative rajustée par part à la fin du trimestre civil sur le rendement de l'indice de référence (l'« indice de référence pour les frais liés au rendement ») depuis la fin de la période à l'égard de laquelle les frais liés au rendement ont été versés pour la dernière fois, majorés des taxes applicables. Malgré ce qui précède, les frais liés au rendement ne seront versés à l'égard d'un trimestre civil que si la valeur liquidative rajustée par part dépasse aussi bien i) la valeur liquidative rajustée par part la plus élevée à la fin du trimestre civil qui suit la dernière fois où des frais liés au rendement ont été versés que ii) une somme correspondant au prix d'émission initial (soit 10,00 \$) des parts. De plus, la somme des frais liés au rendement à l'égard d'un trimestre civil sera limitée de façon que la valeur liquidative rajustée par part, compte tenu du versement des frais liés au rendement, ne puisse pas être inférieure à i) ni à ii) ci-dessus. La « valeur liquidative rajustée par part » désigne la valeur liquidative par part à la fin d'un trimestre civil sans tenir compte des frais liés au rendement accumulés et du montant total de l'ensemble des distributions versées ou devant être versées depuis le dernier versement des frais liés au rendement.

L'indice de référence pour les frais liés au rendement à l'égard de chaque catégorie est le suivant :

Parts de catégorie I : rendement global mixte de l'indice CBOE S&P 500 BuyWrite (« BXM ») (en dollars canadiens) et de l'indice S&P/TSX 60 Covered Call 2 % OTM Monthly (« TSXCCM ») (en dollars canadiens) (assorti chacun d'une pondération de 50 %).

Parts de catégorie UI : rendement global mixte de l'indice BXM (en dollars américains) et de l'indice TSXCCM (en dollars américains) (assorti chacun d'une pondération de 50 %).

Parts de catégorie F et de catégorie A et parts de FNB : rendement global mixte de l'indice BXM (en dollars canadiens) et de l'indice TSXCCM (en dollars canadiens) (assorti chacun d'une pondération de 50 %).

Parts de catégorie UI et de catégorie UF : rendement global mixte de l'indice BXM (en dollars américains) et de l'indice TSXCCM (en dollars américains) (assorti chacun d'une pondération de 50 %). L'indice BXM est un indice de référence conçu pour reproduire le rendement de la stratégie hypothétique d'achat et de vente au sein de l'indice S&P 500.

L'indice TSXCCM est un indice de rendement global passif fondé sur la vente d'options d'achat hors du cours à court terme à 2 % sur une position acheteur à l'égard du fonds iShares S&P TSX 60 Index ETF (« XIU »). Il est conçu pour reproduire le rendement d'un portefeuille qui se compose d'une position acheteur à l'égard du XIU et d'une position vendeur sur des options d'achat proche du cours à l'égard du XIU.

L'indice TSXCCM a été lancé le 20 avril 2021.

Dans le cadre d'un rachat de parts d'une catégorie du Fonds au cours d'un trimestre civil, les frais liés au rendement établis au prorata pour cette catégorie de parts du Fonds au moment du rachat des parts seront versés à Mulvihill à la fin du mois au cours duquel le rachat a lieu.

Rendements passés

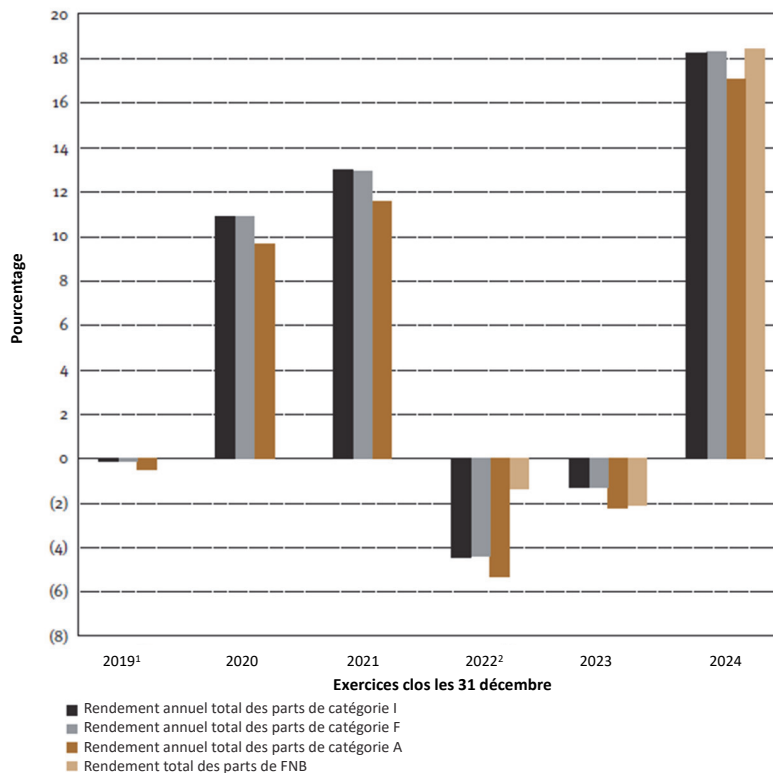
Le graphique suivant présente les rendements annuels passés du Fonds. Il est important de remarquer que :

1. l'information présentée suppose que toutes les distributions faites par le Fonds pendant ces périodes ont été réinvesties dans des parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A ou des parts de FNB du Fonds;
2. l'information ne tient pas compte des ventes, des rachats, des distributions ou d'autres frais facultatifs qui auraient fait diminuer les rendements;
3. le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement indicatif de son rendement futur.

Rendements d'un exercice à l'autre

Le diagramme à barres suivant illustre la variation du rendement total du Fonds d'un exercice à l'autre pour chacun des six derniers exercices. Il indique également, en pourcentage, l'augmentation ou la diminution d'ici la fin de cet exercice de la valeur d'un placement effectué le 1^{er} janvier ou à la date de la création, soit le 31 octobre 2022, pour les parts de FNB.

Rendement annuel total



1. Pour la période allant de la date de création de chaque catégorie du Fonds, soit le 1^{er} décembre 2019 (catégorie I et catégorie F) et le 12 décembre 2019 (catégorie A), au 31 décembre 2019.
 2. Pour la période allant du 1^{er} novembre 2022 (parts de FNB), date de création des parts de FNB, au 31 décembre 2022.

Rendements annuels composés

Le tableau qui suit présente le rendement annuel composé historique (déduction faite des charges) du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 par rapport au rendement de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice S&P 500.

| | Un an | Trois ans | Cinq ans | Depuis la création ¹ |
|--|---------|-----------|----------|---------------------------------|
| Mulvihill Premium Yield Fund – Catégorie I | 18,21 % | 3,68 % | 6,90 % | 6,74 % |
| Mulvihill Premium Yield Fund – Catégorie F | 18,31 % | 3,74 % | 6,92 % | 6,76 % |
| Mulvihill Premium Yield Fund – Catégorie A | 17,07 % | 2,71 % | 5,80 % | 5,62 % |
| Mulvihill Premium Yield Fund – FNB | 18,43 % | s.o. | s.o. | 6,39 % |
| Indice composé S&P/TSX ² | 21,65 % | 8,58 % | 11,08 % | 10,96 % |
| Indice S&P 500 ³ (en dollars canadiens) | 36,22 % | 13,73 % | 16,92 % | 16,73 % |

1. Depuis la date de création, soit le 1^{er} décembre 2019 pour les parts de catégorie I et de catégorie F, le 12 décembre 2019 pour les parts de catégorie A et le 31 octobre 2022 pour les parts de FNB.
 2. L'indice composé S&P/TSX est un indice pondéré en fonction de la capitalisation qui comprend des sociétés inscrites à la Bourse de Toronto.
 3. L'indice S&P 500 se compose de 500 titres de sociétés américaines à grande capitalisation.

L'utilisation de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice S&P 500 comme indices de référence est jugée appropriée, puisque les actions comprises dans les deux indices sont celles dans lesquelles le Fonds investit.

Les indices de référence relatifs au rendement des actions présentés dans le présent document fournissent une indication approximative du rendement du Fonds par rapport à l'indice d'un marché public pour des titres semblables. Il est important de noter que le Fonds n'est pas géré de manière à ce qu'il atteigne un rendement égal ou supérieur à celui de ces indices. Ses objectifs consistent plutôt à verser des distributions trimestrielles et à rembourser le montant investi initialement à la date de dissolution du Fonds. Par conséquent, le Fonds a, à l'occasion, maintenu des soldes de trésorerie dans le but d'accroître la stabilité de sa valeur liquidative, et suit une stratégie de vente d'options couvertes afin d'accroître les revenus générés par le portefeuille et de réduire la volatilité.

Le gestionnaire croit que, lorsque le marché est stable ou que sa tendance est à la baisse, un portefeuille assujéti à la vente d'options d'achat couvertes générera habituellement des rendements relatifs supérieurs et verra sa volatilité diminuer par rapport à un portefeuille où aucune option n'est vendue. En revanche, dans un marché haussier, l'utilisation d'options peut avoir pour effet de limiter ou de réduire le rendement total du Fonds, parce que les primes liées à la vente d'options d'achat couvertes pourraient être éclipsées par l'occasion perdue de conserver un placement intégral dans les titres qui composent le portefeuille.

Rapport du gestionnaire de portefeuille

Les marchés boursiers ont généré de solides rendements pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les marchés ayant intégré l'assouplissement continu des taux d'intérêt par les banques centrales, le recul de l'inflation, la forte croissance des bénéfices ainsi que l'atterrissage en douceur de l'économie. Les marchés ont d'abord bondi suivant l'élection américaine du 5 novembre 2024, compte tenu des politiques favorisant la croissance de l'économie américaine du président désigné Trump, avant de toutefois reculer à la fin de l'exercice. La plupart des marchés boursiers mondiaux ont généré de solides rendements au cours de la période, les marchés américains en tête avec l'indice S&P 500, lequel a généré un rendement total de 25,0 %, tandis que l'indice composé NASDAQ, largement pondéré dans le secteur des technologies, a généré un rendement total de 29,6 %. Dans l'ensemble, les actions des plus importantes sociétés à très grande capitalisation ont de nouveau mené le bal en 2024, comme en témoigne l'indice équilibré S&P 500, qui a généré un rendement total de tout juste 13,0 % en 2024, soit à peine un peu plus de la moitié du rendement de son équivalent pondéré en fonction de la capitalisation boursière. Au Canada, l'indice S&P/TSX a été surclassé par les indices américains, mais il a tout de même généré un rendement très élevé de 21,6 % en 2024. Le rendement sectoriel a varié de façon importante au sein des deux marchés. Les actions des secteurs des technologies et des services financiers ont dominé au Canada, avec des rendements totaux de 38,0 % et de 30,1 %, respectivement, tandis qu'au sud de la frontière, les actions des secteurs des services de communications et des technologies étaient en tête, avec des rendements totaux de 40,2 % et de 36,6 %, respectivement. Tous les secteurs n'ont pas augmenté en 2024, les actions du secteur des services de communications au Canada ont accusé un retard considérable, affichant une baisse de 21,1 %, tandis que les actions du secteur des matières aux États-Unis sont demeurées stables au cours de l'exercice. Le dollar canadien a diminué de 8,0 % par rapport au dollar américain au cours de l'exercice.

Le rendement annuel du Fonds, incluant le réinvestissement des distributions, correspond à un rendement de 18,2 % pour les parts de catégorie I, de 18,3 % pour les parts de catégorie F, de 17,1 % pour les parts de catégorie A et de 18,4 % pour les parts de FNB. Au cours de l'exercice, le Fonds a versé aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB des distributions de 0,66 \$ par part pour chaque catégorie. Les actions les plus performantes du portefeuille en 2024 ont été celles de The Goldman Sachs Group, Inc., avec une hausse de 57,4 %, suivies de celles de NetApp Inc., avec une hausse de 53,1 %. Les actions de Novagold Resources Inc. et de SilverCrest Metals Inc. sont les actions du portefeuille qui ont eu l'incidence négative la plus importante sur le Fonds.

Les niveaux de volatilité, tels qu'ils sont mesurés par le Chicago Board Options Exchange Volatility Index (« VIX »), se sont établis dans une fourchette de valeurs entre 11,9 et 38,6 au cours de l'exercice.

Une proportion moyenne de 3,5 % du portefeuille du Fonds faisait l'objet d'options d'achat couvertes et une proportion moyenne de 13,2 % faisait l'objet d'options de vente couvertes par la trésorerie en 2024. Le profit net réalisé sur les options s'est chiffré à 0,83 \$ par part de catégorie I, à 0,82 \$ par part de catégorie F, à 0,79 \$ par part de catégorie A et à 0,87 \$ par part de FNB en 2024, comparativement à 0,55 \$ par part de catégorie I, à 0,55 \$ par part de catégorie F, à 0,51 \$ par part de catégorie A et à 0,48 \$ par part de FNB en 2023. Le Fonds n'a couvert aucune tranche de son exposition au dollar américain par rapport au dollar canadien en 2024. Pour plus de détails sur les activités du Fonds, veuillez vous reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation » et « Rapport du gestionnaire de portefeuille ».

Nous remercions tous les porteurs de parts de leur soutien constant et nous les invitons à lire les renseignements complets se trouvant dans le rapport annuel.

Aperçu du portefeuille

La composition du portefeuille peut changer en raison des opérations en cours du Fonds. Un aperçu trimestriel du portefeuille, qui inclut le pourcentage de la valeur liquidative représenté par chaque titre, et une liste mensuelle des titres en portefeuille sont disponibles sur notre site Web, au www.mulvihill.com.

Répartition de l'actif

31 décembre 2024

| | % DE LA VALEUR LIQUIDATIVE |
|--|---------------------------------------|
| Services financiers | 33,3 % |
| Trésorerie et placements à court terme | 14,4 % |
| Énergie | 10,5 % |
| Produits industriels | 8,9 % |
| Matières | 7,5 % |
| Technologies de l'information | 7,3 % |
| Biens de consommation discrétionnaire | 6,0 % |
| Fonds négociés en bourse | 4,6 % |
| Services de communication | 4,4 % |
| Services publics | 2,4 % |
| Soins de santé | 2,0 % |
| Autres actifs (passifs) | (1,3) % |
| | 100,0 % |

25 principaux titres en portefeuille

31 décembre 2024

| | % DE LA VALEUR LIQUIDATIVE |
|--|---------------------------------------|
| Trésorerie et placements à court terme | 14,4 % |
| Mulvihill Enhanced Split Preferred Share ETF | 4,6 % |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce | 4,3 % |
| Banque de Montréal | 4,1 % |
| Banque Royale du Canada | 4,0 % |
| Société Financière Manuvie | 3,6 % |
| Constellation Software Inc. | 3,3 % |
| Cameco Corp. | 2,7 % |
| Charter Communications Inc. | 2,6 % |
| Morgan Stanley | 2,5 % |
| Capital Power Corp. | 2,4 % |
| Goldman Sachs Group Inc. | 2,4 % |
| Brookfield Asset Management Ltd. | 2,3 % |
| Amazon.com, Inc. | 2,1 % |
| Enbridge Inc. | 2,1 % |
| EQT Corp. | 2,1 % |
| Oracle Corp. | 2,1 % |
| Bank of America Corp. | 2,0 % |
| CME Group Inc. | 2,0 % |
| Gilead Sciences Inc. | 2,0 % |
| Honeywell International Inc. | 2,0 % |
| Las Vegas Sands Corp. | 2,0 % |
| Redevances Aurifères Osisko Itée | 2,0 % |
| PayPal Holdings Inc. | 2,0 % |
| La Banque de Nouvelle-Écosse | 2,0 % |

Énoncés prospectifs

Ce rapport peut contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations de nature prédictive qui dépendent d'événements futurs ou qui s'y réfèrent, ou qui comprennent des termes tels que « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « estimer » ou des versions négatives correspondantes et autres expressions semblables. De plus, tout énoncé portant sur le rendement, les stratégies et les perspectives ou sur des mesures futures pouvant être prises par le Fonds constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses portant sur le Fonds et sur les facteurs économiques.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements et résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions de marché, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les changements de la réglementation du gouvernement, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes.

Cette liste de facteurs importants n'est pas exhaustive. Vous devez examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement et vous ne devez pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien qu'il s'attende actuellement à ce que des événements et des faits nouveaux ultérieurs puissent l'amener à changer d'avis, le Fonds ne prend aucun engagement à mettre à jour les énoncés prospectifs.

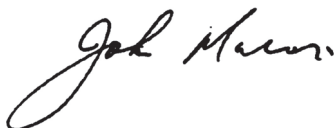
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de Mulvihill Premium Yield Fund (le « Fonds ») et l'ensemble de l'information présentée dans le présent rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction de Gestion de capital Mulvihill Inc. (le « gestionnaire ») et ont été approuvés par les administrateurs du gestionnaire (les « administrateurs »).


Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et ils incluent certains montants établis à partir d'estimations et de jugements. La direction s'est assurée que les autres informations financières fournies dans le présent rapport annuel sont cohérentes avec les états financiers. Les informations significatives sur les méthodes comptables qui, de l'avis de la direction, sont appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 3 des états financiers annuels.

Il incombe également au gestionnaire de maintenir un système de contrôles internes permettant de fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les systèmes comptables procurent une information financière exacte et fiable en temps opportun.

Les administrateurs rencontrent régulièrement la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des contrôles internes, du processus de communication de l'information financière et de différentes questions liées à l'audit et à l'information financière, ainsi que pour passer en revue le rapport annuel, les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant du Fonds, dispose d'un accès illimité aux administrateurs.



John Mulvihill
Administrateur
Gestion de capital Mulvihill Inc.
Le 4 mars 2025



John D. Germain
Administrateur
Gestion de capital Mulvihill Inc.

Aux porteurs de parts de Mulvihill Premium Yield Fund (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de la direction sur le rendement du Fonds;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Francesco Quatrale.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

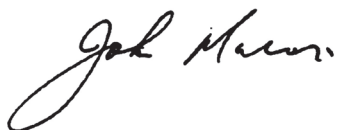
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 28 mars 2025

États de la situation financière

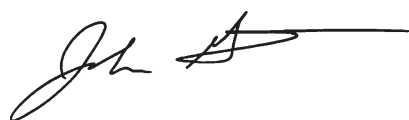
Aux 31 décembre

| | Note | 2024 | 2023 |
|--|------|----------------------|----------------------|
| ACTIF | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | 6 | 48 486 896 \$ | 28 567 870 \$ |
| Placements à court terme | | 5 581 471 | 5 592 219 |
| Trésorerie | | 2 440 820 | 1 606 506 |
| Dividendes à recevoir | | 100 409 | 120 502 |
| Intérêts à recevoir | | 13 833 | 30 905 |
| Souscriptions à recevoir | | 92 040 | 477 185 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 56 715 469 | 36 395 187 |
| PASSIF | | | |
| Passifs dérivés | 6 | 367 455 | 124 510 |
| Charges à payer | | 98 514 | 118 694 |
| Frais de gestion à payer | 8 | 27 661 | 19 826 |
| Rachats à payer | | 77 678 | 1 142 |
| Distribution à verser | | 349 724 | 27 085 |
| TOTAL DU PASSIF | | 921 032 | 291 257 |
| ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE I, DE CATÉGORIE F ET DE CATÉGORIE A ET DE PARTS DE FNB | | 55 794 437 \$ | 36 103 930 \$ |
| ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE I | | 12 356 991 \$ | 11 180 871 \$ |
| ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE F | | 11 014 675 \$ | 12 150 135 \$ |
| ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE A | | 10 028 421 \$ | 7 823 462 \$ |
| ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE FNB | | 22 394 350 \$ | 4 949 462 \$ |
| ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE I PAR PART DE CATÉGORIE I | | 10,6032 \$ | 9,5649 \$ |
| ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE F PAR PART DE CATÉGORIE F | | 10,6075 \$ | 9,5612 \$ |
| ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE A PAR PART DE CATÉGORIE A | | 9,9228 \$ | 9,0741 \$ |
| ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE FNB PAR PART DE FNB | | 9,9530 \$ | 8,9990 \$ |

Au nom du gestionnaire,
Gestion de capital Mulvihill Inc.



John Mulvihill, administrateur



John D. Germain, administrateur

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre

| | Note | 2024 | 2023 |
|---|------|---------------------|---------------------|
| PRODUITS | | | |
| Revenus de dividendes | | 900 911 \$ | 549 199 \$ |
| Produits d'intérêts | | 188 954 | 292 231 |
| Profit net/(perte nette) réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net | | 1 053 202 | (2 051 810) |
| Profit net/(perte nette) réalisé sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net | | 3 735 358 | 2 005 555 |
| Variation nette du profit/(de la perte) latent sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net | | 2 419 752 | (271 334) |
| TOTAL DES PRODUITS, MONTANT NET | | 8 298 177 | 523 841 |
| CHARGES | | | |
| Frais de gestion | 8 | 262 960 | 252 308 |
| Frais de service | | 92 116 | 71 963 |
| Frais administratifs et autres | | 190 916 | 232 911 |
| Coûts de transaction | 9 | 229 923 | 215 910 |
| Droits de garde | | 51 061 | 52 862 |
| Honoraires d'audit | 12 | 77 551 | 75 431 |
| Honoraires du comité d'examen indépendant | 8 | 12 832 | 11 297 |
| Frais juridiques | | 80 833 | 24 623 |
| Coûts liés à la communication de l'information aux porteurs de parts | | 20 013 | 19 709 |
| Taxe de vente harmonisée | | 71 056 | 69 036 |
| Retenues d'impôt | | 38 934 | 29 833 |
| TOTAL DES CHARGES | | 1 128 195 | 1 055 883 |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE I, DE CATÉGORIE F ET DE CATÉGORIE A ET DE PARTS DE FNB | 10 | 7 169 982 \$ | (532 042) \$ |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE I PAR PART DE CATÉGORIE I | 10 | 1,7029 \$ | (0,1548) \$ |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE F PAR PART DE CATÉGORIE F | 10 | 1,7374 \$ | (0,1541) \$ |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE A PAR PART DE CATÉGORIE A | 10 | 1,4158 \$ | (0,1671) \$ |
| AUGMENTATION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE FNB PAR PART DE FNB | 10 | 1,5079 \$ | 0,0125 \$ |

Les notes font partie intégrante des états financiers.

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB

Exercices clos les 31 décembre

| | 2024 | 2023 |
|---|----------------------|----------------------|
| ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE I, DE CATÉGORIE F ET DE CATÉGORIE A ET DE PARTS DE FNB AU DÉBUT DE L'EXERCICE | | |
| Catégorie I | 11 180 871 \$ | 14 034 978 \$ |
| Catégorie F | 12 150 135 | 14 744 397 |
| Catégorie A | 7 823 462 | 7 429 934 |
| FNB | 4 949 462 | 2 443 578 |
| | 36 103 930 | 38 652 887 |
| Augmentation/(diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB | | |
| Catégorie I | 1 987 701 | (195 629) |
| Catégorie F | 1 909 867 | (211 963) |
| Catégorie A | 1 339 869 | (128 623) |
| FNB | 1 932 545 | 4 173 |
| | 7 169 982 | (532 042) |
| Transactions sur les parts | | |
| Produit de l'émission de parts | | |
| Catégorie I | 200 000 | — |
| Catégorie F | 1 951 895 | 3 411 549 |
| Catégorie A | 3 453 527 | 2 575 349 |
| FNB | 17 388 983 | 2 699 142 |
| | 22 994 405 | 8 686 040 |
| Réinvestissements | | |
| Catégorie I | 178 284 | 182 030 |
| Catégorie F | 238 645 | 340 178 |
| Catégorie A | 309 591 | 116 141 |
| | 726 520 | 638 349 |
| Valeur des parts rachetées | | |
| Catégorie I | (419 814) | (2 126 781) |
| Catégorie F | (4 518 246) | (5 361 177) |
| Catégorie A | (2 271 479) | (1 730 609) |
| FNB | (971 551) | — |
| | (8 181 090) | (9 218 567) |
| Distributions | | |
| Catégorie I | | |
| Distributions non imposables | (770 051) | (713 727) |
| Catégorie F | | |
| Distributions non imposables | (717 621) | (772 849) |
| Catégorie A | | |
| Distributions non imposables | (626 549) | (438 730) |
| FNB | | |
| Distributions non imposables | (905 089) | (197 431) |
| | (3 019 310) | (2 122 737) |
| Variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB | | |
| Catégorie I | 1 176 120 | (2 854 107) |
| Catégorie F | (1 135 460) | (2 594 262) |
| Catégorie A | 2 204 959 | 393 528 |
| FNB | 17 444 888 | 2 505 884 |
| | 19 690 507 | (2 548 957) |
| ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE I, DE CATÉGORIE F ET DE CATÉGORIE A ET DE PARTS DE FNB À LA FIN DE L'EXERCICE | | |
| Catégorie I | 12 356 991 \$ | 11 180 871 \$ |
| Catégorie F | 11 014 675 | 12 150 135 |
| Catégorie A | 10 028 421 | 7 823 462 |
| FNB | 22 394 350 | 4 949 462 |
| | 55 794 437 \$ | 36 103 930 \$ |

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

| | 2024 | 2023 |
|---|---------------------|---------------------|
| TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | | |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Augmentation/(diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB | 7 169 982 \$ | (532 042) \$ |
| Ajustements liés au rapprochement des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | | |
| (Profit net)/perte nette réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net | (1 053 202) | 2 051 810 |
| (Profit net) perte nette réalisé sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net | (3 735 358) | (2 005 555) |
| Variation nette (du profit)/de la perte latent sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net | (2 419 752) | 271 334 |
| Variation nette (du profit)/de la perte latent sur la trésorerie libellée en monnaies étrangères | (67 252) | 20 497 |
| (Augmentation)/diminution des dividendes à recevoir et des intérêts à recevoir | 37 165 | (77 324) |
| (Diminution) des frais de gestion à payer et des charges à payer | (12 345) | (352 982) |
| Achat de titres de placement | (144 611 404) | (93 979 118) |
| Produit à la cession de titres de placement | 132 221 635 | 94 480 924 |
| | (12 470 531) | (122 456) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | |
| Produit de l'émission de parts de catégorie I | 200 000 | — |
| Produit de l'émission de parts de catégorie F | 1 887 813 | 3 383 591 |
| Produit de l'émission de parts de catégorie A | 3 453 527 | 2 575 349 |
| Produit de l'émission de parts de FNB | 17 838 210 | 2 249 915 |
| Rachats de parts de catégorie I | (419 814) | (2 126 781) |
| Rachats de parts de catégorie F | (4 441 710) | (5 360 035) |
| Rachats de parts de catégorie A | (2 271 479) | (1 730 609) |
| Rachats de parts de FNB | (971 551) | — |
| Réinvestissements dans des parts de catégorie I | 178 284 | 182 030 |
| Réinvestissements dans des parts de catégorie F | 238 645 | 340 178 |
| Réinvestissements dans des parts de catégorie A | 309 591 | 116 141 |
| Distributions de parts de catégorie I | (695 466) | (713 727) |
| Distributions de parts de catégorie F | (651 164) | (772 849) |
| Distributions de parts de catégorie A | (561 868) | (438 730) |
| Distributions de parts de FNB | (788 173) | (170 346) |
| | 13 304 845 | (2 465 873) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice | 834 314 | (2 588 329) |
| TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 1 606 506 | 4 194 835 |
| TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE | 2 440 820 \$ | 1 606 506 \$ |
| Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt | 882 070 \$ | 472 947 \$ |
| Intérêts reçus | 206 026 \$ | 261 326 \$ |

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Mulvihill Premium Yield Fund

Annexe du portefeuille

Au 31 décembre 2024

| | Nombre d'actions/ de contrats | Coût moyen/produit | Juste valeur | % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F, de catégorie A et de FNB |
|---|-------------------------------------|-----------------------|-----------------|---|
| PLACEMENTS | | | | |
| Placements à court terme | | | | |
| Bons du Trésor canadien | | | | |
| Bons du Trésor canadien, 3,43 %, 30 janvier 2025 | 5 610 000 | 5 581 473 \$ | 5 581 471 \$ | |
| Total des bons du Trésor | | 5 581 473 | 5 581 471 | 10,0 % |
| Total des placements à court terme | | 5 581 473 \$ | 5 581 471 \$ | 10,0 % |
| Énergie | | | | |
| Cameco Corp. | 20 500 | 1 605 765 | 1 515 155 | |
| Enbridge Inc. | 19 630 | 1 058 235 | 1 197 626 | |
| Suncor Énergie Inc. | 17 900 | 956 968 | 918 449 | |
| Topaz Energy Corp. | 36 200 | 930 387 | 1 008 170 | |
| Total du secteur de l'énergie | | 4 551 355 | 4 639 400 | 8,3 % |
| Services financiers | | | | |
| Banque de Montréal | 16 300 | 2 284 054 | 2 274 665 | |
| Brookfield Asset Management Ltd. | 16 680 | 1 069 915 | 1 300 373 | |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce | 26 200 | 1 524 017 | 2 382 366 | |
| Société Financière Manuvie | 45 500 | 1 500 007 | 2 009 280 | |
| Banque Royale du Canada | 13 000 | 1 861 728 | 2 253 160 | |
| La Banque de Nouvelle-Écosse | 14 600 | 994 337 | 1 126 974 | |
| Total du secteur des services financiers | | 9 234 058 | 11 346 818 | 20,4 % |
| Produits industriels | | | | |
| Bombardier Inc. | 10 700 | 1 052 747 | 1 045 925 | |
| Waste Connections Inc. | 3 400 | 782 409 | 838 440 | |
| Total du secteur des produits industriels | | 1 835 156 | 1 884 365 | 3,4 % |
| Technologies de l'information | | | | |
| Constellation Software Inc. | 420 | 1 405 898 | 1 866 862 | 3,3 % |
| Matières | | | | |
| Mines Agnico Eagle Limitée | 9 550 | 904 084 | 1 073 993 | |
| Redevances Aurifères Osisko Itée | 42 800 | 1 069 379 | 1 114 084 | |
| West Fraser Timber Co., Ltd. | 8 200 | 1 078 120 | 1 021 310 | |
| Wheaton Precious Metals Corp. | 11 900 | 1 119 828 | 962 829 | |
| Total du secteur des matières | | 4 171 411 | 4 172 216 | 7,5 % |
| Services publics | | | | |
| Capital Power Corp. | 21 400 | 946 008 | 1 363 608 | 2,4 % |
| Total des actions ordinaires canadiennes | | 22 143 886 \$ | 25 273 269 \$ | 45,3 % |
| Actions ordinaires américaines | | | | |
| Services de communication | | | | |
| Charter Communications Inc. | 2 900 | 1 636 440 | 1 429 626 | |
| Electronic Arts Inc. | 5 000 | 1 102 577 | 1 052 049 | |
| Total des services de communication | | 2 739 017 | 2 481 675 | 4,4 % |
| Biens de consommation discrétionnaire | | | | |
| Amazon.com, Inc. | 3 800 | 1 134 205 | 1 199 008 | |
| Las Vegas Sands Corp. | 14 800 | 1 156 263 | 1 093 222 | |
| Starbucks Corp. | 8 200 | 1 078 789 | 1 076 139 | |
| Total du secteur des biens de consommation discrétionnaire | | 3 369 257 | 3 368 369 | 6,1 % |
| Énergie | | | | |
| EQT Corp. | 18 000 | 1 109 884 | 1 193 683 | 2,1 % |

Annexe du portefeuille

Au 31 décembre 2024

| | Nombre d'actions/ (de contrats) | Coût moyen/ produit | Juste valeur | % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F, de catégorie A et de FNB |
|--|---------------------------------------|------------------------|-----------------|---|
| Services financiers | | | | |
| Bank of America Corp. | 17 300 | 1 116 299 | 1 093 519 | |
| CME Group Inc. | 3 400 | 1 159 002 | 1 135 583 | |
| Morgan Stanley | 7 800 | 1 043 703 | 1 410 329 | |
| PayPal Holdings Inc. | 9 100 | 1 163 705 | 1 117 034 | |
| The Goldman Sachs Group, Inc. | 1 600 | 928 383 | 1 317 674 | |
| Visa Inc. | 2 500 | 1 150 384 | 1 136 328 | |
| Total du secteur des services financiers | | 6 561 476 | 7 210 467 | 13,0 % |
| Soins de santé | | | | |
| Gilead Sciences Inc. | 8 400 | 1 127 528 | 1 115 917 | 2,0 % |
| Produits industriels | | | | |
| Carrier Global Corp. | 10 050 | 899 960 | 986 629 | |
| Honeywell International Inc. | 3 400 | 1 114 424 | 1 104 581 | |
| Lockheed Martin Corp. | 1 400 | 908 628 | 978 436 | |
| Total du secteur des produits industriels | | 2 923 012 | 3 069 646 | 5,5 % |
| Technologies de l'information | | | | |
| Oracle Corp. | 4 800 | 812 123 | 1 150 382 | |
| Palo Alto Networks Inc. | 4 000 | 1 137 131 | 1 046 785 | |
| Total du secteur des technologies de l'information | | 1 949 254 | 2 197 167 | 3,9 % |
| Total des actions ordinaires américaines | | 19 779 428 \$ | 20 636 924 \$ | 37,0 % |
| Fonds négociés en bourse | | | | |
| Mulvihill Enhanced Split Preferred Share ETF | 260 800 | 2 597 850 | 2 576 703 | 4,6 % |
| Total des fonds négociés en bourse | | 2 597 850 \$ | 2 576 703 \$ | 4,6 % |
| Options de vente couvertes vendues (100 actions par contrat) | | | | |
| Meta Platforms Inc. – janvier 2025, 615 \$ | (27) | (82 521) | (127 755) | |
| Shopify Inc. – janvier 2025, 170 \$ | (136) | (99 008) | (239 700) | |
| Total des options de vente couvertes vendues | | (181 529) | (367 455) | (0,7) % |
| Total des options | | (181 529) \$ | (367 455) \$ | (0,7) % |
| Ajustement lié aux coûts de transaction | | (28 439) | | |
| TOTAL DES PLACEMENTS | | 49 892 669 \$ | 53 700 912 \$ | 96,2 % |
| AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET | | | 2 093 525 | 3,8 % |
| ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE I, DE CATÉGORIE F ET DE CATÉGORIE A ET DE PARTS DE FNB | | | 55 794 437 \$ | 100,0 % |

1. Renseignements sur le Fonds

Mulvihill Premium Yield Fund (le « Fonds ») a été initialement constitué aux termes d'une convention de fiducie datée du 15 février 2001 et modifiée le 23 mai 2006, le 18 avril 2008 et le 18 décembre 2012, et était auparavant appelé Government Strip Bond Trust, un fonds d'investissement à capital fixe coté en bourse, jusqu'au moment du rachat de parts émises dans le public le 31 décembre 2012. Le Fonds a repris ses activités avec l'émission de parts de catégorie I et de catégorie F le 1^{er} décembre 2019 et l'émission de parts de catégorie A le 12 décembre 2019. Les parts de FNB ont été émises le 31 octobre 2022.

Gestion de capital Mulvihill Inc. (« Mulvihill » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire du Fonds. Le siège social de Mulvihill et du Fonds est situé au 121 King Street West, Suite 2600, P.O. Box 113, Toronto (Ontario) M5H 3T9.

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories divisé en un nombre illimité de parts, dont chacune représente une participation indivise et égale dans l'actif du Fonds.

Les parts de catégorie I et de catégorie UI sont offertes aux investisseurs institutionnels et à d'autres investisseurs au cas par cas, à la discrétion du gestionnaire, et sont offertes uniquement dans le cadre d'un placement privé.

Les parts de catégorie F et de catégorie UF ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui ont ouvert des comptes comportant des frais auprès de courtiers autorisés.

Les parts de catégorie A et de catégorie UA sont offertes à tous les investisseurs.

Aucune part de catégorie UI, de catégorie UF et de catégorie UA n'a été émise.

Le Fonds est un fonds commun de placement qui vise à procurer aux porteurs de parts i) un revenu trimestriel élevé avantageux sur le plan fiscal; ii) une valorisation du capital à long terme au moyen d'un placement dans un portefeuille de titres de capitaux propres de haute qualité; et iii) une faible volatilité globale du portefeuille. Le Fonds vendra des options en vue de gagner des primes d'options fiscalement avantageuses ainsi que de réduire la volatilité du portefeuille et d'améliorer son rendement total.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds i) investira dans un portefeuille géré de façon active qui est composé de titres compris dans l'indice composé S&P/TSX et dans l'indice S&P 500 et ii) aura recours à des stratégies de vente d'options à l'occasion en réponse aux conditions du marché afin de produire un rendement accru qui soit avantageux sur le plan fiscal. Le Fonds peut également investir dans des fonds d'investissement publics, dont des fonds négociés en bourse et d'autres fonds Mulvihill (mais un maximum de 15 % de la valeur liquidative du Fonds peut être investi dans des titres d'autres fonds gérés par Mulvihill dans la mesure où les frais ne sont pas doublés), qui procurent une exposition à de tels titres.

Le Fonds aura recours à une méthode quantitative pour choisir des titres. À l'occasion, le Fonds aura recours à différentes stratégies de placement, dont l'utilisation d'instruments dérivés pour produire un revenu, réduire la volatilité du portefeuille et protéger le capital. Le Fonds vise à obtenir un rendement de 5 % et un potentiel de croissance additionnelle du capital au-delà de cette cible de rendement.

Les présents états financiers ont été approuvés par les administrateurs du gestionnaire le 5 mars 2025.

2. Mode de présentation

Les états financiers annuels du Fonds ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

3. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables significatives appliquées lors de la préparation des états financiers sont indiquées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de manière uniforme aux deux exercices présentés.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers du Fonds sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds.

Instruments financiers

IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») exige que les actifs soient comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net ou dans les autres éléments du résultat global, selon le modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Fonds sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). L'obligation du Fonds relativement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la valeur de rachat à la date de l'état de la situation financière. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour évaluer la juste valeur de ses placements sont identiques à celles utilisées pour évaluer sa valeur liquidative pour les transactions avec les porteurs de parts.

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Classement

Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements dans des titres de capitaux propres en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

La gestion de ces actifs financiers et l'appréciation de leur rendement reposent sur la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif de tirer des flux de trésorerie par voie de vente. Par ailleurs, une option permettant de désigner irrévocablement tout titre de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») n'a pas été utilisée.

Ces actifs financiers sont donc obligatoirement évalués à la JVRN.

Détenu à des fins de transaction

Les actifs financiers ou les passifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis ou contractés principalement en vue d'être vendus ou rachetés dans un proche avenir ou si, lors de la comptabilisation initiale, ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés que le Fonds gère ensemble et qui présentent un profil récent de prise de profits à court terme.

Tous les dérivés sont classés dans cette catégorie et sont obligatoirement évalués à la JVRN.

Le Fonds n'applique pas la comptabilité de couverture générale pour ses dérivés.

Actifs financiers et passifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers et passifs financiers évalués au coût amorti peuvent comprendre la trésorerie, les dividendes à recevoir, les montants à recevoir des courtiers – placements, les montants à payer aux courtiers – placements, les charges à payer, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et l'obligation du Fonds relativement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB.

IFRS 9 exige le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti. À chaque date de présentation de l'information financière, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes sur les garanties en trésorerie détenues, les montants à recevoir des courtiers, les produits à recevoir et les autres créances à court terme à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. En raison de la nature à court terme des créances et de leur notation élevée, le Fonds a déterminé qu'il n'était pas nécessaire de comptabiliser une correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

31 décembre 2024 et 2023

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est déterminée selon les cours de clôture à la date de clôture. Le Fonds utilise le dernier cours des actifs et des passifs financiers pour effectuer leur évaluation, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation, comme il est décrit à la note 4.

Transactions sur les placements et produits tirés des placements

Les transactions sur les placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le profit net/(la perte nette) réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net et la variation nette du profit/de la perte latent sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont déterminés en fonction du coût moyen. Les profits et les pertes réalisés liés aux options sont inclus dans le profit net/(la perte nette) réalisé sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et les pertes réalisés relativement aux options vendues peuvent provenir :

- i) de l'expiration des options vendues, auquel cas les profits réalisés correspondent à la prime reçue;
- ii) de l'exercice des options d'achat couvertes vendues, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent à la prime reçue en plus du profit ou de la perte réalisé à la vente des placements connexes au prix d'exercice de l'option;
- iii) du dénouement des options vendues, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent au coût d'achat des options nécessaires pour dénouer les positions, déduction faite de toute prime reçue.

Les profits et les pertes réalisés relativement aux options de vente achetées peuvent provenir :

- i) de l'expiration des options de vente achetées, auquel cas les pertes réalisées correspondent à la prime payée;
- ii) de l'exercice des options de vente achetées, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent au profit ou à la perte réalisé à la vente des placements connexes au prix d'exercice de l'option moins la prime payée;
- iii) de la vente des options de vente achetées, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent au produit de la vente, déduction faite de toute prime payée.

Les primes des options reçues constituent des produits différés dans les placements tant que les options sont en cours. Tout écart découlant d'une réévaluation est inclus dans la variation nette du profit/de la perte latent sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Les primes reçues sur des options de vente vendues qui sont exercées sont incluses dans le coût du titre acheté.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Les produits d'intérêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés quotidiennement.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements et les produits tirés des placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date respective de ces transactions.

Les profits (pertes) de change sur les placements à court terme sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts. Les profits (pertes) réalisés liés à des contrats de change à terme sont inclus dans le profit net (la perte nette) réalisé sur les contrats de change à terme à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres profits (pertes) de change sont comptabilisés comme un profit net (une perte nette) réalisé ou latent sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net, selon le cas.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont détenus à des fins de placement et comprennent

principalement des instruments du marché monétaire dont l'échéance initiale est de 90 jours ou moins.

Classement des parts

IAS 32 *Instruments financiers* : *Présentation* (« IAS 32 ») exige que les parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et les parts de FNB (les « parts ») (qui sont des instruments remboursables au gré du porteur) soient classées comme des passifs financiers, à moins que certaines conditions ne soient remplies. Les parts du Fonds ne satisfont pas aux critères pour le classement comme instruments de capitaux propres.

Augmentation/(diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB par part

L'augmentation/(la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB par part est calculée en divisant l'augmentation/(la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB par le nombre moyen pondéré de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB en circulation au cours de l'exercice. Se reporter à la note 10 pour connaître le calcul.

Impôt

Le Fonds est une « fiducie de fonds commun de placement », au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). Le Fonds est assujéti à l'impôt pour chaque année d'imposition, en vertu de la Partie I de la Loi, relativement au montant de ses revenus pour l'année, y compris les gains en capital imposables nets réalisés, moins la partie de ces gains dont il demande la déduction au titre du montant payé ou payable aux porteurs de parts pendant l'année. L'impôt sur le résultat payé par le Fonds sur les gains en capital nets réalisés non payés ni payables aux porteurs de parts est recouvrable par le Fonds dans la mesure et les circonstances prévues par la Loi.

Compte tenu des politiques de placement et de distribution du Fonds et en tenant compte de ses charges, le Fonds ne prévoit pas devoir verser un montant d'impôt sur le résultat non remboursable.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt à la source imposées par certains pays sur les revenus de placement. Ces revenus étrangers sont comptabilisés avant déduction des retenues d'impôt, et les retenues d'impôt sont présentées à titre d'élément des charges dans l'état du résultat global.

IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*

IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* (« IAS 7 ») exige la présentation d'informations concernant les variations des passifs issus des activités de financement. Les parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et les parts de FNB émises par le Fonds sont classées comme passifs financiers.

Un rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et des parts de FNB du Fonds est présenté dans les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB, y compris les changements résultant des flux de trésorerie et les variations sans effet sur la trésorerie.

Normes IFRS de comptabilité publiées mais non encore adoptées

Le Fonds adoptera les normes nouvelles et modifiées suivantes lors de leur entrée en vigueur. Le Fonds évalue leur incidence sur les états financiers.

En avril 2024, l'IASB a publié la norme comptable IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme introduit des sous-totaux nouvellement définis dans l'état du résultat net, des exigences relatives au regroupement et à la ventilation des informations, et des informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption anticipée est permise.

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux normes comptables IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). L'IASB a également modifié les obligations d'information relativement aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à

la JVAERG a ajouté des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise.

4. Principales estimations et principaux jugements comptables

La préparation des états financiers exige que le gestionnaire exerce un jugement lors de l'application des méthodes comptables et qu'il établisse des estimations et formule des hypothèses concernant l'avenir. Les estimations comptables qui en résultent, par définition, correspondront rarement aux résultats réels. La section suivante présente les principaux jugements et les principales estimations comptables ayant servi au Fonds pour la préparation des états financiers.

Le gestionnaire considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités est le dollar canadien, car il s'agit de la monnaie qui, selon lui, représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, conditions et événements sous-jacents. Les états financiers du Fonds sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation du Fonds.

Le Fonds peut, à l'occasion, détenir des instruments financiers non cotés sur un marché actif. La juste valeur de ces instruments est calculée à l'aide de modèles et de techniques d'évaluation généralement reconnus dans l'industrie du placement. Ces méthodes d'évaluation utilisent le plus grand nombre possible de données observables. Les données de marché observables sont aisément disponibles et proviennent de sources indépendantes qui participent au marché pertinent. Toutefois, certains éléments, comme le risque de crédit (tant au niveau de l'entité que de la contrepartie) et les corrélations, exigent du gestionnaire qu'il établisse des estimations. Une modification importante des hypothèses liées à ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la juste valeur des instruments financiers présentée. Se reporter à la note 6 pour obtenir une analyse détaillée des risques liés aux instruments financiers.

5. Informations sur le capital

IAS 1 exige la communication des informations suivantes : i) objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'entité; ii) données quantitatives et informations qualitatives sur ce que l'entité considère comme du capital; iii) si l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital; iv) si elle ne s'est pas conformée à ces exigences, les conséquences de cette inapplication. Les objectifs, politiques et procédures du Fonds sont décrits à la note 1, l'information sur les parts du Fonds est décrite à la note 7, et le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

6. Risques liés aux instruments financiers

Le Fonds est exposé à divers types de risques liés aux stratégies de placement, aux instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. Les risques les plus importants comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque lié à la concentration et la gestion du risque lié au capital.

Risque de crédit

Le Fonds est exposé au risque de crédit, c'est-à-dire le risque qu'une de ses contreparties (une chambre de compensation, dans le cas d'instruments négociés à une bourse, ou des tiers, dans le cas d'instruments négociés hors cote) soit dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations. Le Fonds gère ce risque au moyen de limites de risque et de stratégies de négociation.

Le Fonds évalue le risque de crédit et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie relatifs aux débiteurs en fonction des analyses historiques et de l'information prospective utilisées pour déterminer les pertes de crédit attendues.

Le Fonds est également exposé au risque de crédit des contreparties lié aux instruments financiers dérivés. Le risque de crédit des contreparties lié aux instruments financiers dérivés est géré en négociant avec des contreparties qui ont une notation qui n'est pas inférieure au niveau des notations approuvées conformément au Règlement 81-102. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, les contreparties aux instruments financiers dérivés du Fonds avaient une notation de crédit de A-1, ou supérieure, attribuée par l'agence de notation Standard & Poor's.

Les instruments dérivés du Fonds font l'objet de conventions de compensation exécutoires ou d'accords similaires. Le Fonds et sa contrepartie ont choisi de régler toutes les transactions sur une base brute; cependant, chaque partie a le choix de régler tous les contrats ouverts sur une base nette en cas de défaillance de l'autre

partie. Tous les dérivés en cours sont présentés sur une base brute dans l'état de la situation financière comme actifs dérivés ou passifs dérivés, puisqu'ils ne remplissent pas les conditions de compensation d'IAS 32.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est la possibilité que les placements du Fonds ne puissent pas être convertis facilement en trésorerie au besoin. Pour gérer ce risque, le Fonds investit la majorité de ses actifs dans des placements négociés sur un marché actif et facilement cessibles. De plus, le Fonds s'assure de conserver suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir sa liquidité et pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles sont exigibles.

Le Fonds a besoin de trésorerie pour financer les rachats. Les porteurs de parts de catégorie I doivent remettre leurs parts au plus tard le 10^e jour du mois, ou le jour ouvrable suivant si le 10^e jour n'est pas un jour ouvrable. Les porteurs de parts de catégorie F et de catégorie A peuvent racheter des parts quotidiennement. Par conséquent, le Fonds dispose d'un maximum de 18 jours ouvrables pour les parts de catégorie I et de 3 jours ouvrables pour les parts de catégorie F et de catégorie A pour générer suffisamment de trésorerie afin de financer les rachats et d'atténuer le risque de liquidité.

Les tableaux suivants présentent les montants des flux de trésorerie contractuels non actualisés.

| Au 31 décembre 2024 | | | |
|--------------------------|---------------|-----------------|---------------|
| Passifs financiers | | | |
| | À vue | Moins de 3 mois | Total |
| Distribution à verser | – \$ | 349 724 \$ | 349 724 \$ |
| Charges à payer | – | 98 514 | 98 514 |
| Frais de gestion à payer | – | 27 661 | 27 661 |
| Passifs dérivés | – | 367 455 | 367 455 |
| Rachats à payer | – | 77 678 | 77 678 |
| Parts de catégorie I | 12 356 991 | – | 12 356 991 |
| Parts de catégorie F | 11 014 675 | – | 11 014 675 |
| Parts de catégorie A | 10 028 421 | – | 10 028 421 |
| Parts de FNB | 22 394 350 | – | 22 394 350 |
| | 55 794 437 \$ | 921 032 \$ | 56 715 469 \$ |

| Au 31 décembre 2023 | | | |
|--------------------------|---------------|-----------------|---------------|
| Passifs financiers | | | |
| | À vue | Moins de 3 mois | Total |
| Distribution à verser | – \$ | 27 085 \$ | 27 085 \$ |
| Charges à payer | – | 118 694 | 118 694 |
| Frais de gestion à payer | – | 19 826 | 19 826 |
| Passifs dérivés | – | 124 510 | 124 510 |
| Rachats à payer | – | 1 142 | 1 142 |
| Parts de catégorie I | 11 180 871 | – | 11 180 871 |
| Parts de catégorie F | 12 150 135 | – | 12 150 135 |
| Parts de catégorie A | 7 823 462 | – | 7 823 462 |
| Parts de FNB | 4 949 462 | – | 4 949 462 |
| | 36 103 930 \$ | 291 257 \$ | 36 395 187 \$ |

Risque de marché

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché qui correspond au risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de la variation des cours du marché. La section suivante comprend une analyse de sensibilité qui montre l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB qu'aurait eu un changement pouvant raisonnablement affecter la variable de risque pertinente à chaque date de clôture. En pratique, les résultats réels peuvent différer, et l'écart pourrait être significatif.

31 décembre 2024 et 2023

a) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le portefeuille contient des titres et des options libellés en devises. La valeur liquidative du Fonds et la valeur des dividendes et des primes sur les options reçus par le Fonds seront influencées par les fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Le Fonds peut, de temps à autre, recourir à des contrats de change à terme pour couvrir la totalité ou une partie de son exposition au risque de change. Les tableaux ci-dessous indiquent les devises auxquelles le Fonds était exposé de façon importante aux 31 décembre 2024 et 2023, en dollars canadiens, et, le cas échéant, les montants notionnels des contrats de change à terme. Les tableaux présentent également l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et aux parts de FNB d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes.

| Au 31 décembre 2024 Exposition au dollar américain | | | Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB | | |
|---|---------------|---------------|--|---------------|--------------|
| Monétaire | Non monétaire | Total | Monétaire | Non monétaire | Total |
| 2 332 191 \$ | 20 636 924 \$ | 22 969 115 \$ | 116 610 \$ | 1 031 846 \$ | 1 148 456 \$ |

| % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB | | | | | |
|---|------|------|-----|-----|-----|
| 4 % | 37 % | 41 % | 0 % | 2 % | 2 % |

| Au 31 décembre 2023 Exposition au dollar américain | | | Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB | | |
|---|---------------|---------------|--|---------------|------------|
| Monétaire | Non monétaire | Total | Monétaire | Non monétaire | Total |
| 2 238 308 \$ | 9 911 594 \$ | 12 149 902 \$ | 111 915 \$ | 495 580 \$ | 607 496 \$ |

| % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB | | | | | |
|---|------|------|-----|-----|-----|
| 6 % | 27 % | 34 % | 0 % | 1 % | 2 % |

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que des variations des taux d'intérêt aient une incidence défavorable sur la juste valeur d'un instrument financier. Les instruments financiers qui exposent le Fonds au risque de taux d'intérêt sont les titres à revenu fixe à court terme. La sensibilité du Fonds aux variations des taux est minimale, car il détient habituellement ces instruments jusqu'à leur échéance, qui est, par nature, à court terme.

c) Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. La principale exposition du Fonds au risque de prix découle de ses placements dans des actions. L'actif net par part varie en même temps que la valeur des titres en portefeuille. Le Fonds n'a aucun contrôle sur les facteurs qui affectent la valeur de ces titres, y compris les facteurs affectant toutes les sociétés de l'univers de placement.

Le Fonds gère le risque de prix en adoptant une perspective à long terme et en utilisant un programme de vente d'options ainsi qu'en achetant des options de vente. Environ 87 % (2023 – 79 %) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB du Fonds détenu au 31 décembre 2024 était constitué de titres cotés en bourse. Si les cours de ces titres avaient augmenté ou diminué de 5 % au 31 décembre 2024, l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB aurait augmenté ou diminué de 2,4 M\$ (2023 – 1,4 M\$), soit 4,3 % (2023 – 4,0 %) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB, toutes les autres variables demeurant constantes. En pratique, les résultats réels des transactions peuvent différer, et l'écart pourrait être significatif.

Le gestionnaire est d'avis qu'un portefeuille qui mise sur une stratégie de vente d'options d'achat couvertes ou d'achat d'options de vente devrait assurer une certaine protection contre la chute du cours des actions dans un marché baissier.

Risque lié à la concentration

Le risque lié à la concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque lié à la concentration du Fonds.

| | 31 déc. 2024 | 31 déc. 2023 |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Services financiers | 38,4 % | 34,9 % |
| Énergie | 12,0 % | 9,7 % |
| Produits industriels | 10,2 % | 5,1 % |
| Matières | 8,6 % | 2,8 % |
| Technologies de l'information | 8,4 % | 18,5 % |
| Biens de consommation discrétionnaire | 6,9 % | 5,1 % |
| Fonds négociés en bourse | 5,3 % | 13,4 % |
| Services de communication | 5,1 % | – % |
| Services publics | 2,8 % | – % |
| Soins de santé | 2,3 % | – % |
| Biens de consommation courante | – % | 10,5 % |
| | 100,0 % | 100,0 % |

Gestion du risque lié au capital

Les parts de catégorie I et de catégorie UI peuvent être rachetées chaque mois, le dernier jour ouvrable du mois, ce qui correspondra à la date de prise d'effet (la « date de rachat mensuel »). Pour qu'un rachat prenne effet à la date de rachat mensuel, une demande de rachat dûment remplie doit être présentée au gestionnaire, à son siège social, au plus tard à 16 h le 10^e jour du mois (ou le prochain jour ouvrable si le 10^e jour du mois n'est pas un jour ouvrable).

Les parts de catégorie F, de catégorie A, de catégorie UF et de catégorie UA peuvent être rachetées quotidiennement en donnant des directives à votre courtier. Le Fonds peut imputer des frais d'opérations à court terme correspondant au plus à 2 % de la valeur liquidative de toutes parts rachetées dans les 31 jours suivant leur souscription.

Les parts de FNB peuvent être rachetées chaque jour de bourse contre un montant en trésorerie à un prix de rachat par part de FNB correspondant au moins de ce qui suit : i) 95 % du cours des parts de FNB, tel que ce terme est défini, à la date de prise d'effet du rachat et ii) la valeur liquidative par part de FNB. Des frais d'administration de 0,15 % sont déduits du prix de rachat. Pour qu'un rachat prenne effet au cours d'un jour de bourse donné, une demande de rachat dûment remplie doit être présentée au gestionnaire au plus tard à 9 h ce jour de bourse. Si la demande de rachat est reçue après cette échéance, la date de prise d'effet du rachat correspondra au jour de bourse suivant. Le prix de rachat sera réglé au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date de prise d'effet du rachat.

Évaluation de la juste valeur

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie où le plus haut niveau correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et le niveau le plus bas correspond aux données non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : données d'entrée qui sont fondées sur des données de marché non observables.

Un élément est classé selon les données d'entrée du niveau le plus bas utilisées qui ont une incidence significative sur l'évaluation de la juste valeur. Les transferts d'éléments d'un niveau à un autre sont comptabilisés au cours de la période où ils surviennent. Les tableaux suivants illustrent le classement des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2024 et 2023.

| | Au 31 décembre 2024 | | | |
|--------------------------------|---------------------|--------------|----------|---------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Actions ordinaires canadiennes | 25 273 269 \$ | - \$ | - \$ | 25 273 269 \$ |
| Actions ordinaires américaines | 20 636 924 | - | - | 20 636 924 |
| Fonds négociés en bourse | 2 576 703 | - | - | 2 576 703 |
| Placements à court terme | - | 5 581 471 | - | 5 581 471 |
| Options | (367 455) | - | - | (367 455) |
| | 48 119 441 \$ | 5 581 471 \$ | - \$ | 53 700 912 \$ |

| | Au 31 décembre 2023 | | | |
|--------------------------------|---------------------|--------------|----------|---------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Actions ordinaires canadiennes | 14 790 147 \$ | - \$ | - \$ | 14 790 147 \$ |
| Actions ordinaires américaines | 9 911 593 | - | - | 9 911 593 |
| Fonds négociés en bourse | 3 866 130 | - | - | 3 866 130 |
| Placements à court terme | - | 5 592 219 | - | 5 592 219 |
| Options | (124 510) | - | - | (124 510) |
| | 28 443 360 \$ | 5 592 219 \$ | - \$ | 34 035 579 \$ |

Les valeurs comptables de la trésorerie, des dividendes à recevoir, des charges à payer, des frais de gestion à payer, du montant à payer aux courtiers – placements ainsi que de l'obligation du Fonds en ce qui a trait à l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur nature à court terme.

a) Titres de capitaux propres

Les positions sur capitaux propres du Fonds sont classées dans le niveau 1 lorsque les titres de capitaux propres sont négociés activement et qu'un cours fiable est observable.

b) Placements à court terme

Les placements à court terme sont évalués au coût, plus les intérêts courus, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur. Les données d'entrée sont observables; par conséquent, les placements à court terme sont classés dans le niveau 2.

c) Actifs et passifs dérivés

Les actifs et les passifs dérivés correspondent à des contrats de change à terme et à des contrats d'options.

Les options cotées sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre concerné est inscrit à la cote d'une bourse reconnue et qu'un cours fiable est observable.

La juste valeur des options hors cote est déterminée selon le modèle d'évaluation de Black et Scholes, au moyen de données d'entrée de marché observables. Les contrats de change à terme sont évalués selon le profit ou la perte qui serait réalisé si, à la date de l'évaluation, la position sur les contrats de change à terme devait être liquidée, le cas échéant. Les contrats d'options hors cote et les contrats de change à terme, pour lesquels le risque de crédit est déterminé comme non significatif par rapport à la juste valeur, ont été classés dans le niveau 2.

En 2024 et en 2023, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et le Fonds ne détenait aucun instrument financier dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

7. Parts de catégorie I, de catégorie UI, de catégorie F, de catégorie UF, de catégorie A et de catégorie UA et parts de FNB

Les parts de catégorie I et de catégorie UI sont offertes aux investisseurs institutionnels et à d'autres investisseurs au cas par cas, à la discrétion du gestionnaire. Les parts de catégorie F et de catégorie UF ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui ont ouvert des comptes comportant des frais auprès de courtiers autorisés. Les parts de catégorie A et de catégorie UA et les parts de FNB sont offertes à tous les investisseurs par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire. Les parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et les parts de FNB sont libellées en dollars canadiens. Les parts de catégorie UI, de catégorie UF et de catégorie UA sont libellées en dollars américains. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts d'un nombre illimité de catégories.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les distributions en trésorerie versées aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB se sont établies à 770 051 \$, à 717 621 \$, à 626 549 \$ et à 905 089 \$, respectivement, ce qui représente un paiement de 0,66 \$ par part de catégorie I, de 0,66 \$ par part de catégorie F, de 0,66 \$ par part de catégorie A et de 0,66 \$ par part de FNB. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les distributions en trésorerie versées aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB se sont établies à 713 727 \$, à 772 849 \$, à 438 730 \$ et à 197 431 \$, respectivement, ce qui représente un paiement de 0,57 \$ par part de catégorie I, de 0,57 \$ par part de catégorie F, de 0,57 \$ par part de catégorie A et de 0,57 \$ par part de FNB.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 41 612,085 parts de catégorie I (2023 – 216 093,965) ont été rachetées, pour une valeur de rachat au gré du porteur totale de 419 814 \$ (2023 – 2 126 781 \$).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 446 073,000 parts de catégorie F (2023 – 545 699,805) ont été rachetées, pour une valeur de rachat au gré du porteur totale de 4 518 246 \$ (2023 – 5 360 035 \$).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 237 013,932 parts de catégorie A (2023 – 183 375,063) ont été rachetées, pour une valeur de rachat au gré du porteur totale de 2 271 479 \$ (2023 – 1 730 609 \$).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 100 000,000 parts de FNB (2023 – aucune) ont été rachetées, pour une valeur de rachat au gré du porteur totale de 971 551 \$ (2023 – néant).

Le tableau suivant présente les transactions sur parts effectuées au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

| | 31 déc. 2024 | 31 déc. 2023 |
|--|-----------------|-----------------|
| Parts de catégorie I | | |
| Parts en circulation, au début de l'exercice | 1 168 949,286 | 1 366 415,230 |
| Parts émises | 20 627,275 | - |
| Parts rachetées | (41 612,085) | (216 087,691) |
| Parts réinvesties | 17 436,904 | 18 621,747 |
| Parts en circulation, à la fin de l'exercice | 1 165 401,380 | 1 168 949,286 |
| Parts de catégorie F | | |
| Parts en circulation, au début de l'exercice | 1 270 771,220 | 1 436 580,023 |
| Parts émises | 190 269,650 | 344 869,447 |
| Parts rachetées | (446 073,000) | (545 699,805) |
| Parts réinvesties | 23 420,670 | 35 021,555 |
| Parts en circulation, à la fin de l'exercice | 1 038 388,540 | 1 270 771,220 |
| Parts de catégorie A | | |
| Parts en circulation, au début de l'exercice | 862 172,359 | 753 207,093 |
| Parts émises | 353 437,347 | 279 637,082 |
| Parts rachetées | (237 013,932) | (183 375,063) |
| Parts réinvesties | 32 045,239 | 12 703,247 |
| Parts en circulation, à la fin de l'exercice | 1 010 641,013 | 862 172,359 |
| Parts de FNB | | |
| Parts en circulation, au début de l'exercice | 550 000,000 | 250 000,000 |
| Parts émises | 1 800 000,000 | 300 000,000 |
| Parts rachetées | (100 000,000) | - |
| Parts réinvesties | - | - |
| Parts en circulation, à la fin de l'exercice | 2 250 000,000 | 550 000,000 |

31 décembre 2024 et 2023

8. Transactions entre parties liées

Des parties sont considérées comme liées si l'une des parties a la capacité de contrôler l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions opérationnelles ou financières.

a) Frais de gestion et honoraires liés au rendement

Mulvihill, en sa qualité de gestionnaire de placement et de gestionnaire aux termes de la convention de fiducie, reçoit des frais qui sont calculés et comptabilisés quotidiennement d'après la valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds et payés mensuellement, taxes en sus. En ce qui concerne les parts de catégorie I et de catégorie UI, les frais de gestion sont négociables, mais ils ne dépasseront pas les frais de gestion payables à l'égard des parts de catégorie A et de catégorie UA. Le taux annuel maximal des frais de gestion est de 1,00 % pour les parts de catégorie F et de catégorie UF et les parts de FNB, et de 2,00 % pour les parts de catégorie A et de catégorie UA. Le Fonds est responsable de tous les honoraires du dépositaire et du gestionnaire, des frais juridiques et des honoraires comptables et d'audit, ainsi que de toutes les autres charges du dépositaire et du gestionnaire engagées dans le cours normal des affaires relativement aux activités du Fonds.

Une partie des frais de gestion du Fonds ont été annulés jusqu'à ce que l'actif géré atteigne un seuil discrétionnaire. Avec prise d'effet le 12 juillet 2021, des frais de gestion liés à la catégorie F, à la catégorie I et à la catégorie A de 0,7 % ont été comptabilisés et payés au gestionnaire. Le total des frais de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est élevé à 262 960 \$ (2023 – 252 308 \$), dont une tranche de 27 661 \$ (2023 – 19 826 \$) a été payée après la clôture de l'exercice.

Mulvihill a également le droit de recevoir des honoraires liés au rendement du Fonds relativement à un trimestre civil donné correspondant à 10 % de l'excédent de la valeur liquidative ajustée par part à la fin de ce trimestre civil par rapport au rendement de l'indice de référence depuis la fin de la période au cours de laquelle les derniers honoraires liés au rendement ont été versés, plus les taxes applicables. La « valeur liquidative rajustée par part » désigne la valeur liquidative par part à la fin d'un trimestre civil sans tenir compte des frais liés au rendement accumulés et du montant total de l'ensemble des distributions versées ou devant être versées depuis le dernier versement des frais liés au rendement. Aucuns honoraires liés au rendement n'ont été payés en 2024 et en 2023.

b) Honoraires du comité d'examen indépendant

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le total de la rémunération versée aux membres externes du comité d'examen indépendant s'est chiffré à 12 832 \$ (2023 – 11 297 \$).

c) Placement dans d'autres fonds Mulvihill

Le Fonds peut investir dans des parts d'autres fonds gérés par le gestionnaire. La participation du Fonds dans le fonds Mulvihill Enhanced Split Preferred Share ETF (anciennement Mulvihill U.S. Health Care Enhanced Yield ETF) s'établissait à 34,7 % au 31 décembre 2024 (2023 – participation de 1,8 % dans Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF et participation de 39,4 % dans Mulvihill U.S. Health Care Enhanced Yield ETF).

9. Commissions de courtage et rabais de courtage sur titres gérés

Le gestionnaire peut choisir des courtiers avec lesquels il conclut des accords de rabais de courtage sur titres gérés s'il estime en toute bonne foi que la commission est raisonnable par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis. La valeur vérifiable des rabais de courtage sur titres gérés reçue en pourcentage du total des coûts de transaction payés au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présentée ci-dessous.

| | 31 déc. 2024 | 31 déc. 2023 |
|---|-----------------|-----------------|
| Rabais de courtage sur titres gérés | 120 616 \$ | 119 865 \$ |
| Pourcentage du total des coûts de transaction | 52,5 % | 55,5 % |

10. Augmentation/(diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB par part

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, l'augmentation/(la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de catégorie I, de catégorie F et de catégorie A et de parts de FNB par part est calculée comme suit :

| | 31 décembre 2024 | | | |
|---|------------------|--------------|--------------|--------------|
| | Catégorie I | Catégorie F | Catégorie A | FNB |
| Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts | 1 987 701 | \$ 1 909 867 | \$ 1 339 869 | \$ 1 932 545 |
| Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice | 1 167 256 | 1 099 246 | 946 381 | 1 281 590 |
| Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts par part | 1,7029 | \$ 1,7374 | \$ 1,4158 | \$ 1,5079 |
| | 31 décembre 2023 | | | |
| | Catégorie I | Catégorie F | Catégorie A | FNB |
| Augmentation/(diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts | (195 629) | \$ (211 963) | \$ (128 623) | \$ 4 173 |
| Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice | 1 263 450 | 1 375 475 | 769 841 | 332 967 |
| Augmentation/(diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts par part | (0,1548) | \$ (0,1541) | \$ (0,1671) | \$ 0,0125 |

11. Impôt sur le résultat

Aucun montant n'est payable au titre de l'impôt sur le résultat en 2024 ou en 2023.

Des pertes autres qu'en capital accumulées d'environ 0,1 M\$ (2023 – 0,1 M\$) et des pertes en capital accumulées d'environ 86,1 M\$ (2023 – 91,3 M\$) peuvent être utilisées en déduction des revenus nets de placement et des profits réalisés à la cession de placements, respectivement, dans les exercices ultérieurs. Les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital expirent en 2028.

12. Honoraires d'audit

Au cours de l'exercice, les honoraires payés ou à payer à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. relativement à l'audit des états financiers du Fonds se sont élevés à 36 737 \$ (2023 – 36 016 \$), et les honoraires liés aux autres services se sont élevés à 56 644 \$ (2023 – 54 720 \$).

Mulvihill Premium Yield Fund

Administrateurs et comité d'examen indépendant

John Mulvihill

Administrateur
Président du conseil et chef de la direction
Gestion de capital Mulvihill Inc.

John P. Mulvihill

Administrateur
Président
Gestion de capital Mulvihill Inc.

John D. Germain

Administrateur
Vice-président principal et chef des finances
Gestion de capital Mulvihill Inc.

D^r Robert Bell

Membre du comité d'examen indépendant

Robert G. Bertram

Membre du comité d'examen indépendant

R. Peter Gillin

Membre du comité d'examen indépendant

Renseignements

Auditeur indépendant :

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide Centre, East Tower
8 Adelaide Street West, Suite 200
Toronto (Ontario)
M5H 0A9

Agent chargé de la tenue des registres

(fonds commun de placement) :
SGGG Fund Services Inc.
121 King Street West, Suite 300
Toronto (Ontario)
M5H 3T9

Agent chargé de la tenue des registres (parts de FNB) :

Compagnie Trust TSX
301-100 Adelaide Street West
Toronto (Ontario)
M5H 4H1

Dépositaire :

Fiducie RBC Services aux investisseurs
RBC Centre
155 Wellington Street West, 2nd Floor
Toronto (Ontario)
M5V 3L3

Visitez notre site Web, au www.mulvihill.com, pour obtenir de l'information additionnelle sur les fonds de placement Mulvihill.

Fonds de placement gérés par Mulvihill Capital Management Inc.

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF (CBNK)
Mulvihill Enhanced Split Preferred Share ETF (SPFD)
Mulvihill Premium Yield Fund ETF (MPY)

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Mulvihill Premium Yield Fund

ACTIONS SCINDÉES

Premium Income Corporation (PIC.PR.A/PIC.A)
Premium Global Income Split Corp. (PGIC.PR.A/PGIC)

Siège social :

Gestion de capital Mulvihill Inc.
121 King Street West, Suite 2600
P.O. Box 113
Toronto (Ontario)
M5H 3T9

Tél. : 416 681-3966
Ligne sans frais : 1 800 725-7172
Télec. : 416 681-3901
Courriel : info@mulvihill.com

Communiquez directement avec votre courtier pour tout changement d'adresse.

Gestion de capital Mulvihill Inc.
Relations avec les investisseurs
121 King Street West, Suite 2600
P.O. Box 113
Toronto (Ontario)
M5H 3T9

